



Plus de pension alimentaire

Par **erica83**, le **08/05/2009** à **09:22**

Bonjour, mon fils a eu 18 ans le 4 novembre, hors son père qui paie une pension alimentaire par saisie sur salaire a donné l'ordre à l'entreprise de ne plus payer à compter de novembre sans se préoccuper s'il est au chômage ce qui est le cas ! que puis-je faire pour aider mon fils qui est toujours à ma charge ? j'ai 5 enfants au total et suis au RMI merci de m'aider

Par **Marion2**, le **08/05/2009** à **11:30**

Bonjour, Le père doit continuer à verser la pension alimentaire, même si l'enfant est majeur et tant qu'il ne peut pas s'assumer seul financièrement. De plus, seul le JAF décide, soit de la modification ou de l'arrêt du versement de la pension alimentaire. Envoyez un courrier recommandé AR à l'entreprise où travaille le père. Bon courage.

Par **Marion2**, le **08/05/2009** à **18:32**

Je suis désolée erica83, par inadvertance, j'ai supprimé votre message. Si la pension n'a pas été réindexée, retournez voir l'huissier qui procédera à cette réindexation et fera le nécessaire auprès de l'entreprise de votre ex-mari. Avez-vous envoyé un courrier recommandé AR à l'entreprise ? Un appel téléphonique ne suffit pas. Cordialement.

Par **erica83**, le **09/05/2009** à **08:52**

j ai effectivement envoyer un courrier a l entreprise , je vais suivre vos conseils j envoi ce jour un AR a l entreprise ainsi qu a l huissier je vous tien au courant prochainement merci beaucoup